



RESUVal—CH Lucien HusseL—Montée du Dr Chapuis—38200 VIENNE
04 37 02 10 59—coordination@resuval.fr

Vous êtes Référent Violences faites aux femmes (VFF) aux urgences

Comment vous organiser ?

Vous êtes référent VFF (Violences Faites aux Femmes), conformément à la circulaire du 25 novembre 2015. Afin de vous aider à répondre aux missions qui vous incombent, nous vous proposons quelques pistes afin que les services de votre établissement puissent répondre au mieux aux besoins des victimes.

RESUVal a animé un groupe de travail sur plusieurs mois. Il a abouti à la mise en place d'un **kit VFF**. Il donne accès via le site internet du réseau, à divers outils, dont un **référentiel de prise en charge** des personnes victimes de violence se présentant en structure d'urgence. Il a été conçu pour pouvoir être utilisé sur tout le territoire du réseau, en faisant référence à des ressources internes et externes identifiées. D'autres **supports de communication, des didacticiels et des certificats-types** sont également disponibles. Tous ces éléments sont accessibles sur le site de resuval (<https://www.resuval.fr/>).

Chaque établissement s'inscrit dans un territoire disposant de spécificités sur le plan organisationnel et des ressources. Il n'y a de ce fait, pas de méthode unique pour implanter ce nouveau dispositif. L'essentiel de l'efficacité du travail du référent relève d'une dynamique interne, de la communication autour des mesures mises en place localement et de son adéquation aux besoins et opportunités locales.

L'efficacité du dispositif ne relève pas de votre action unique et personnelle. Elle est liée à ce que vous mettez en place et renvoie à tous les leviers que vous aurez activés. Le service d'accueil des urgences est un des lieux d'émergence de la problématique et un des maillons de la chaîne de solutions d'aide. D'autres services dont ceux à orientation périnatale et gynécologique sont également concernés par la problématique.

Le décroisement et l'interprofessionnalité sont donc nécessaires. Nous recommandons aux référents désignés par leur direction d'appuyer leur action sur une **structure stratégique (cellule) pluri professionnelle** (sage-femme, assistant(e) social(e), encadrement supérieur, ...), dont au moins un membre dispose d'une assise et d'un soutien institutionnels permettant de porter les actions du groupe au sein de l'établissement.

Suivent quelques exemples et méthodes qui ont fonctionné dans des établissements du réseau, et qui sont parfois d'un accès simple. Nous les partageons avec vous.

N'hésitez pas à vous rapprocher du réseau pour partager vos propres expériences.

1. Utiliser les outils RESUVal

Un ensemble d'outils est disponible sur le site de RESUVal (<http://www.resuval.fr>).

- Référentiel de prise en charge et d'orientation éventuelle vers la structure médico-judiciaire
- Outils :
 - Brochure d'information réalisée par le groupe de travail, avec liste des ressources locales (à personnaliser par l'établissement)
 - Carte de très petit format n° d'appels « discrète », réalisée par le groupe de travail
 - Affiche de sensibilisation des soignants (à personnaliser par l'établissement) proposée par le réseau périnatalité AURORE
 - Affiche femmes enceintes – pour locaux accueillant du public, proposée par le réseau périnatalité AURORE
 - Modèles de certificats/attestations :
 - Certificat médical
 - Certificat médical Sage-Femme
 - Attestation clinique Infirmière
 - Attestation travailleurs sociaux
 - Recommandations HAS concernant l'établissement du certificat et un didacticiel (2011)
 - Recommandations HAS sur le repérage des violences conjugales (2019)

2. Constituer un réseau interne et l'organiser :

Identifier les services possiblement concernés dans mon hôpital :

- Service d'accueil des urgences – adultes et enfants
- Services et consultation de gynéco-obstétrique
- Consultations périnatales
- Pédiatrie, néonatalogie
- Psychiatrie, pédopsychiatrie
- Hospitalisation de courte durée
- Traumatologie
- Service social
- Direction des soins
- Direction de la qualité
- Direction de la communication
- Direction générale
- Tous les services...

Identifier les acteurs internes possiblement concernés :

- Médecins, internes
- Sages-femmes
- Infirmier(e)s, puéricultrices
- Aide-soignant(e)s, auxiliaires de puériculture
- Assistant(e)s sociales
- Conseiller(e)s conjugal(e)s et familial(e)s
- Personnels d'accueil
- Psychologues, victimologues
- Personnels d'entretien
- Personnels de sécurité
- Personnels de brancardage
- Encadrement
- Toute personne impliquée dans la prise en charge médico-psycho-sociale et administrative des patients

3. Recenser les ressources du territoire existantes :

- Pour les associer à la mise en place d'une organisation, afin de garantir un interfaçage efficace
- Pour intégrer leurs coordonnées aux documents locaux d'information à destination des victimes

Quelles ressources ?

- Associations d'aide aux victimes (où sont-elles – que peuvent-elles proposer) <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/-les-associations-pres-de-chez-vous-.html> et <https://www.france-victimes.fr/>
- Solutions d'hébergement d'urgence
- Professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, dentistes, pharmaciens, kiné, IDE, ...)
- Services sociaux
- Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO)
- Centre intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ou structure équivalente
- Services de protection maternelle et infantile
- Centres de planification familiale
- Police / gendarmerie
- Intervenants sociaux en commissariats ou brigades
- Psychologues en commissariats ou brigades
- Procureur de la république
- Structures médico-légales (Unités Médico-Judiciaires et Points d'Accueil Médico-Judiciaires)
- Du fait de leur position centrale et de leurs missions, les délégations départementales aux droits des femmes sont une source d'information importante pour identifier les ressources accessibles sur votre zone d'attractivité

Départ	Noms	Adresse	Téléphone	e-mail
01 Ain	Pascale GUILLET	DDCS 9 rue de la Grenouillère CS 60425 01012 Bourg-en-Bresse	04 74 21 43 64	pascale.guillet@ain.gouv.fr
07 Ardèche	Eve SURET-GODARD	DDCSPP 7 bd du lycée 07000 Privas cedex	04 75 66 53 95	evelyne.suret-godard@ardeche.gouv.fr
26 Drôme	Marie-Madeleine KOELSCH	DDCS 33 avenue de Romans BP 2108 26021 Valence cedex	04 26 52 22 46	marie-madeleine.koelsch@drome.gouv.fr
38 Isère	Isabelle JAHIER-DETON	DDCS Cité administrative- bat 2 1 rue Joseph Chanrion 38000 Grenoble	04 57 38 65 13	isabelle.jahier-deton@isere.gouv.fr
69 Rhône	Virginie SANZ	DRDFE Préfecture du Rhône 69419 LYON cedex 03	04.72.61.62.78	virginie.sanz@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

4. Se rencontrer, s'organiser, communiquer

- Avec les acteurs locaux que vous aurez recensés en interne et en dehors de votre établissement
- Communiquer avec les patients au travers des plaquettes et cartes discrètes, campagnes de communication institutionnelles, ...

Les organisations locales mises en place doivent pouvoir valoriser et afficher leurs initiatives. C'est pourquoi, nous recommandons d'établir un rapport d'activité annuel (actions, résultats, besoins, difficultés, projets).

L'utilisation d'un code CIM10 spécifique doit également être promue dans les résumés de passage aux urgences.

De même, l'identification d'un parcours de soins / chemin clinique sera favorisé.

5. Se former :

- Formations proposées par la MIPROF (mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains)
- Téléchargements d'outils de formation et de sensibilisation de la MIPROF :

https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/les-liens-de-telechargement-des.html?id_formulaires_reponse=3535#formulaire_formidable-1

Ils abordent des problématiques diverses : violences au sein du couple, violences sexuelles, impact sur les enfants, violences sexuelles au travail, dans les transports, mutilations sexuelles, mariage forcé, des affiches et dépliants, ...

- Site RESUVal (Formation du 12/12/2018)
- Plateforme SAFIRE (Système d'information pour l'animation de la formation interministérielle régionale) <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>
- DIU « Prise charge des violences faites aux femmes - vers la bientraitance ». Paris, Grenoble [http://www.scfc.parisdescartes.fr/index.php/descartes/formations/medecine/gynecologie-obstetrique-pma/diu-prise-en-charge-des-violences-faites-aux-femmes-vers-la-bientraitance/\(language\)/fre-FR](http://www.scfc.parisdescartes.fr/index.php/descartes/formations/medecine/gynecologie-obstetrique-pma/diu-prise-en-charge-des-violences-faites-aux-femmes-vers-la-bientraitance/(language)/fre-FR)
- Formations proposées par « Stop violences sexuelles » : <http://www.stopauxviolencessexuelles.com/>
- MOOC proposé par l'Université Paris Sorbonne : <https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:USPC+37011+session01/about>
- Et diverses associations d'aide aux victimes ...